

ACTUALITÉ

Nouveaux tarifs à compter du 1^{er} mai

Pas de grande réforme en vue cette année dans l'exercice de révision de nos grilles tarifaires, si ce n'est un ajustement à la hausse du coût des intrants (notamment du prix de l'essence) et un repositionnement de l'offre d'abonnement « non membre » (c'est-à-dire qui ne nécessite pas le versement du droit d'adhésion remboursable de 500 \$), donnant accès au forfait *Le Lièvre*. Le taux horaire de ce forfait, pour l'utilisation des véhicules, sera abaissé et passera de 6 \$/h à 4,95 \$/h en semaine et à 5,95 \$ les samedis et dimanches. Cependant, à l'issue d'une période de transition d'un an qui se terminera le 1^{er} mai 2009, pour accommoder nos clients déjà inscrits à ce forfait, le forfait *Le Lièvre* ne donnera plus droit à l'utilisation des véhicules de Communauto aux tarifs *Longue distance* prévu à l'*Inter-réseau* (voir à ce sujet, ci-après, « Révolution sémantique sur le front de l'*Inter-réseau* »). Tous nos documents promotionnels seront ajustés pour refléter cette nouvelle réalité.

Ce changement vise à optimiser la répartition de la demande sur nos véhicules, entre la semaine et la fin de semaine. De plus, ceux qui nous connaissent bien savent que chez Communauto nous raffolons des paradoxes (par exemple, louer des autos pour promouvoir le transport en commun et réduire le nombre de véhicules en circulation...), nous souhaitons donc également, par cette mesure, rendre plus attrayante notre offre d'abonnement « non membre », tout en conférant une valeur ajoutée encore plus grande aux abonnements « membres ». L'équilibre recherché, à plus long terme, est de pouvoir accommoder au maximum nos usagers membres avec des « communautos » pour leurs trajets *Longue distance* tout en continuant de permettre à nos abonnés du *Lièvre* de profiter du meilleur des deux mondes. Ceux-ci auront toujours

accès, selon le cas, aux véhicules de Communauto ou à ceux de nos locuteurs associés, le tout à tarifs privilégiés, s'ils réservent ces derniers par notre intermédiaire.

Une seconde mesure, qui vise à mieux répartir la demande s'adresse aux usagers corporatifs. En effet, une barrière temporelle de 12 h 30 (midi trente) au tarif *travail*, adoptée l'an dernier, veut inciter les usagers corporatifs à optimiser leurs déplacements et l'utilisation de nos voitures, en les empruntant soit le matin, avant 12 h 30, ou l'après-midi. Ainsi, le coût de cette barrière temporelle augmentera de l'équivalent d'une heure au taux horaire en vigueur, à un équivalent de 2 heures. Ceci portera le supplément à 3,10 \$ du lundi au mercredi et à 4,10 \$ les jeudis et vendredis.

Un autre changement annoncé s'accompagne d'une bonification de notre offre de service. En effet, les frais d'appels liés à la réservation d'un véhicule seront augmentés. En contrepartie, les heures facturées aux tarifs du « jour » passeront de 8 h 30 à 17 h (9 h à 16 h les samedis et dimanches) à 8 h à 19 h, 7 jours sur 7. De plus, les heures où vous pourrez vous adresser directement à nos préposés (plutôt qu'aux employés d'un centre d'appel), la fin de semaine, seront également étendues de 8 h à 19 h.

Toutes ces annonces arrivent en même temps que le crédit de votre dépôt de clé qui coïncide, lui, avec Pâques. Il n'en fallait pas plus pour nous rappeler que le printemps, chez Communauto, avec sa rafale de bonnes nouvelles, est maintenant arrivé. Consultez le babillard de notre site Internet pour en apprendre davantage. Joyeux printemps !

La Direction

RÉSUMÉ DES CHANGEMENTS APPORTÉS À NOS TARIFS à compter du 1^{er} mai

TARIF DE BASE

- Augmentation d'un cent par km du prix du forfait C, qui passera à 30 ¢ (20 ¢ après 100 km).
- Diminution du taux horaire du forfait *Le Lièvre* de 6 \$/h à 4,95 \$/h en semaine (49,50 \$/jour) et à 5,95 \$ les samedis et dimanches (59,50 \$/jour).

TARIF INTER-RÉSEAU (« LONGUE DISTANCE »)

- Augmentation de 1 \$ par jour en période de basse saison, ce qui portera nos tarifs à 36,50 \$/jour et à 229 \$/sem.
- Durant la période de haute saison (juillet et août) nos tarifs passeront à 42 \$/jour et à 249 \$/sem.
- Le tarif km illimité passera de 40 \$ à 42 \$/jour et ce, toute l'année.

FRAIS D'APPELS RELIÉS À UNE RÉSERVATION

- Augmentation de 50 ¢ à 60 ¢/appel le jour et de 1 \$ à 1,20 \$/appel le soir (l'utilisation de *Réservoauto* ou de Félix, quant à elle, restera gratuite).

TARIF TRAVAIL (FORFAIT A)

- Augmentation de 12,80 \$ à 13,20 \$ du prix du tarif forfaitaire des trajets, pour 10 heures.
- Augmentation de 32 ¢ à 33 ¢/km du prix par km, au-delà de 40 km.
- Pour les clients corporatifs, augmentation du coût de la barrière temporelle de 12 h 30 (midi trente) qui passera de l'équivalent d'une heure au taux horaire en vigueur à un équivalent de 2 heures.

Révolution sémantique sur le front de l'*Inter-réseau*

On ne change pas le monde sans casser des œufs. Surtout à Pâques... Comme nous avons pris le parti, ici, de jouer avec les mots, affirmons d'entrée de jeu qu'il ne s'agit pas de vrais œufs et, qu'en fait de « révolution », celle-ci est des plus pacifiques. Il s'agit néanmoins d'une réelle rupture avec le passé qui risque de s'accompagner, même au sein de notre personnel, de son lot de quiproquos et de malentendus.

C'est que nous avons décidé, après plusieurs années d'hésitation, que l'heure était venue de renommer le tarif « Inter-réseau ». Ce que nous appelons « l'*Inter-réseau* » depuis maintenant près de 14 ans, pour réclamer l'accès à certains tarifs, ne s'appellera plus « Inter-réseau ». Il faudra désormais demander l'accès au tarif « Longue distance ». Cela tombe sous le sens... mais on sait que les habitudes ont la vie dure. Rassurez-vous ! Car si trente ans ne nous ont

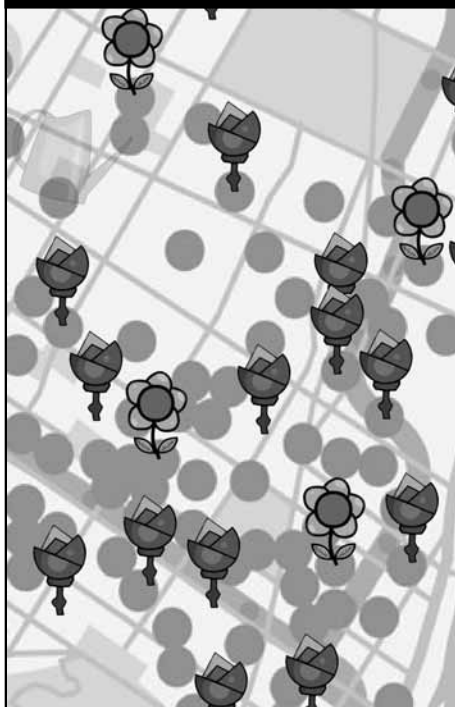
pas suffi pour passer totalement au système métrique, nous n'en avons pas perdu pour autant les notions de « pouces », de « livres » et de « miles ». Il en sera de même avec

*Ce que nous appelons
« l'Inter-réseau »
depuis maintenant près de
14 ans, pour réclamer l'accès
à certains tarifs, ne s'appellera
plus « Inter-réseau ».
Il faudra désormais demander
l'accès au tarif « Longue distance ».*

l'« Inter-réseau ». Si vous vous trompez d'appellation, nos employés sauront malgré tout vous comprendre. Les termes « Inter-réseau » désigneront uniquement, dorénavant, le réseau d'entreprises de location avec lesquelles nous avons conclu des ententes afin d'élargir la gamme des véhicules auxquels nous souhaitons vous donner accès à des prix privilégiés et ne feront donc plus référence à l'une de nos grilles tarifaires. On revient, en réalité, au sens propre

des mots. Cette manière de nous exprimer sera plus facile à comprendre pour nos nouveaux usagers. Néanmoins, nous nous excusons à l'avance auprès de ceux qui se sentiront égarés par ce changement qui est, nous l'admettons quelque peu radical, pour ne pas dire... révolutionnaire.

Le printemps est arrivé chez Communauto !



Consultez la nouvelle carte interactive illustrant nos prévisions de développement du réseau de stations de véhicules. Elle est accessible soit via notre babillard électronique ou bien, directement, à l'adresse suivante : www.communauto.com/printemps

La STS et la STM se joignent au DUO auto + bus

Depuis novembre, dans le cas de la STS, et depuis la mi-janvier, dans le cas de la STM, nos usagers peuvent s'abonner simultanément à l'autopartage et au transport en commun, en échange d'un engagement à acheter un minimum de 12 titres de transport consécutifs. À Sherbrooke, l'entente est identique à celle que nous avons conclue avec le Réseau de transport de la Capitale (RTC) dans la région de Québec à la fin de l'année 2004. Elle permet, autant à nos abonnés membres qu'aux non membres (ceux qui choisissent de verser un supplément de 8\$ par mois, plutôt que de verser le droit d'adhésion remboursable de 500\$), d'économiser 10% sur l'achat de leurs titres de transport mensuels.

À Montréal, point encore de rabais sur le prix des titres de transport. Cette offre ne s'adresse donc, pour le moment, qu'aux nouveaux usagers qui souhaitent essayer la formule de l'autopartage sans avoir à déboursier de droit d'adhésion.

Il importe de reconnaître, cependant, qu'un premier pas important vient d'être franchi avec la plus importante Société de transport québécoise. Ce progrès n'aurait sans doute pas été possible sans l'appui de la ville de Montréal, avec son Plan de transport. Nous travaillons maintenant de concert avec les autorités de la STM dans le but de bonifier l'entente.



Réunion bi-annuelle des employés de Communauto

Veillez prendre note que les 30 avril et 1^{er} mai, il est possible que le délai de réponse soit légèrement plus long qu'à l'habitude lors de vos appels de réservation. Nous fonctionnerons, à ces dates, à personnel réduit. Nos services administratifs seront aussi exceptionnellement fermés. Ces rencontres sont très importantes pour permettre à l'équipe de direction d'échanger sur ses projets avec l'ensemble des employés. Nous vous remercions à l'avance de votre compréhension.

Merci à une bienfaitrice anonyme

L'une de nos clientes, Geneviève, tient à remercier une bienfaitrice dont elle ne connaît pas le nom. Cette dernière lui a gentiment rapporté le portefeuille qu'elle avait oublié dans l'un de nos véhicules durant le temps des fêtes :

« Deux semaines plus tard, une très, très, très gentille dame est venue frapper chez moi pour me rendre mon portefeuille qu'elle avait retrouvé sous le siège du conducteur (je pensais vraiment avoir regardé partout !). Comme je n'étais pas là, elle l'a remis à ma voisine, qui me l'a remis le lendemain. (...) Je n'ai pas pu la remercier, car elle n'a pas laissé son nom. (...) J'ai vraiment apprécié son geste, j'aimerais lui faire savoir que je lui en suis reconnaissante. » (...)

NOUS RECRUTONS · NOUS

De nombreux postes sont présentement disponibles à nos bureaux de Montréal et de Québec, dont un poste de directeur adjoint ainsi que plusieurs postes de préposés au service à la clientèle. Pour plus de détails consultez la rubrique « nous recrutons » de notre babillard électronique.

ACTUALITÉS · ACTUALITÉS · AC

Le père du projet de loi sur l'autopartage réélu à Strasbourg

Monsieur Roland Ries, ancien maire de Strasbourg, qui était également l'un des invités d'honneur de Communauto lors des ateliers sur l'autopartage tenus à Montréal et à Mont-Tremblant, en octobre dernier, vient d'être plébiscité à nouveau.

À titre de sénateur du Bas-Rhin, Monsieur Ries est l'auteur du projet de loi sur l'autopartage. Rappelons que ce projet de loi a reçu un appui unanime et a été adopté en première lecture par le sénat français en mars 2006. Pour avoir force de loi, il lui reste à franchir la dernière étape du processus législatif qui est son adoption par l'Assemblée Nationale. Si Monsieur Ries accepte sa nomination, son retour à la politique municipale est d'excellente augure pour l'avancement du dossier de l'autopartage en France comme ailleurs dans le monde.

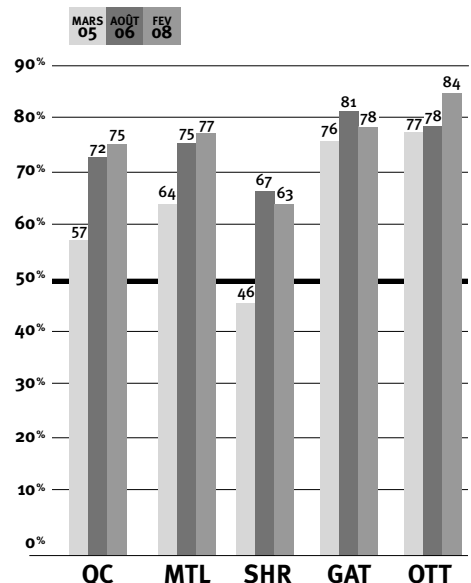
RÉSERVautoRÉSERV

Estimez à l'avance le coût de votre trajet

Réservauto peut maintenant calculer à votre place, le coût d'un trajet. Pour en savoir davantage sur le sujet, consultez la section « Ajouter une réservation » : étape 4 du module client. C'est simple comme bonjour. Essayez-le !

Palmarès des villes « branchées »

La proportion des transactions logées par le biais de Réservauto a significativement augmentée depuis mars 2005, mais plafonne quelque peu depuis août 2006. SVP, aidez-nous à augmenter la moyenne dans votre région en 2008 !



TRUCS ET ASTUCES POUR UN SERVICE SANS TRACAS · TRUCS ET

Paiement en personne prohibé

Veillez noter que nous n'acceptons plus les paiements qui sont faits en dehors du cadre prévu, soit par la poste ou par voie électronique. Sachez que le fait de venir porter un chèque à la dernière minute au bureau de Communauto à Montréal, à Sherbrooke ou à Gatineau ne vous sauvera en rien d'un retard. Ce déplacement ne vous permettra pas, non plus, de réserver plus rapidement un véhicule si votre solde en souffrance dépasse 50\$. Dans ce cas, c'est la date de réception du paiement à notre bureau de Québec (notre centre de perception) qui importe. Vous gagnerez même du temps en utilisant les services de la Poste Prioritaire plutôt qu'en nous apportant vous-même le chèque... Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration.

Départ avant l'heure (DAH) prohibé

Il est formellement interdit de partir avec un véhicule avant l'heure pour laquelle vous l'avez réservé. Des frais de 20\$ (les mêmes que pour un retard) sont facturés pour chaque infraction qui est constatée.

Réservoir d'essence non rempli

Plusieurs personnes se plaignent encore du fait que l'utilisateur ayant utilisé le véhicule avant eux a omis de faire le plein d'essence. Cette situation est parfois des plus désagréables. Rappelons que notre politique à cet égard, étant aussi une règle de courtoisie, est de rapporter le véhicule avec le réservoir rempli au moins au 3/4 l'hiver et au moins à la moitié l'été.

Vos devoirs dans le cas d'un accident

Les abonnés ayant contracté la franchise à zéro \$ ne sont pas exemptés de leurs devoirs d'obtenir un rapport de police en bonne et due forme ou de nous remettre un constat à l'amiable, ou l'équivalent lors d'un accident. En effet, sachez que « Sans égard à la réduction de franchise qu'il peut avoir souscrit, l'Abonné est responsable des dommages causés (...), notamment s'il omet de recueillir les informations requises ou de collaborer entièrement à la suite d'un accident et que cette négligence entraîne des frais additionnels pour Communauto » (article 11.2.2 du Règlement d'utilisation des véhicules).



Société de transport
de Sherbrooke